



Le Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers paramédics et des services préhospitaliers d'urgence (RRTAP) a profité de bons rendements en 2015. Les marchés financiers ont donc été positifs en 2015, tant en obligations qu'en actions.

Les actifs du RRTAP sont investis à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ »). À la fin février 2016, la CDPQ a annoncé un rendement global des placements de 9,1 % en 2015 pour l'ensemble de ses déposants, soit l'ensemble des fonds de placement (régime de retraite, fonds d'assurance, etc.). Ce rendement ne correspond pas exactement au rendement généré pour le RRTAP car le rendement propre à chaque fonds de placement géré par la CDPQ dépend des objectifs précis de rendement fixés en fonction des différents besoins.

Comme le RRTAP est un régime hybride, soit un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées, la politique de placement diffère selon le volet.

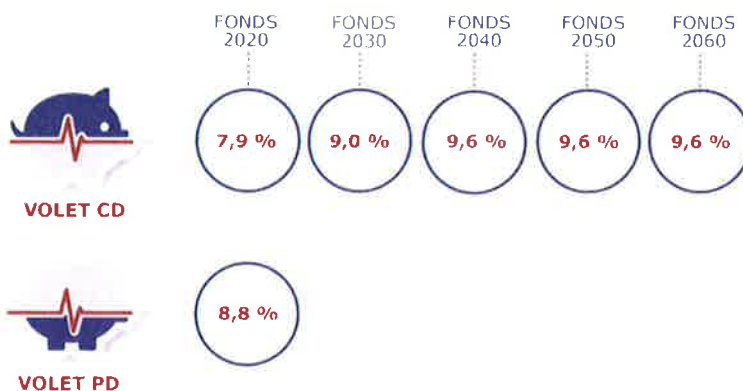


VOLET CD



VOLET PD

Depuis le 1^{er} octobre 2014, le volet à cotisations déterminées est investi dans les Fonds évolutifs structurés en fonction de l'année cible de retraite à 60 ans. Ainsi, le rendement généré pour ce volet varie selon le fonds évolutif dans lequel vous êtes investi. Les rendements pour 2015 sont les suivants :



Le rendement moyen généré sur 4 ans est de l'ordre de 10 % par année. Ceci veut dire que vos placements ont été multipliés par environ 150 % au cours des 4 dernières années.

Les rendements indiqués ci-dessus peuvent différer du rendement qui sera effectivement crédité sur vos cotisations puisqu'il ne tient pas compte des frais liés à l'administration du RRTAP.

Pour mieux comprendre votre régime de retraite et estimer vos revenus provenant du RRTAP, consultez la capsule d'information et utilisez le simulateur sur le site aoncanada.com/RRTAP.

